COMMUNE DE OGNES

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/09/2016

Sous la présidence de Madame Karine LEGRAND, Maire,
Etaient présents : Karine LEGRAND, Jean LEFEVRE, Daniel CRUYPELINCK, Catherine CRAMPON, Emmanuel TORREZ, Laurence DUCHATELET.

1. **Désignation du secrétaire de séance :** Emmanuel TORREZ

2. **Approbation du Procès-Verbal du 17 juin 2016 :**

Le Procès-Verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

3. **Modification statutaire se60 :**

le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60), lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin dernier a délibéré sur une modification statutaire lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales. Grâce à cette modification statutaire, les communes membres pourraient, si elles le souhaitent, profiter de l'expertise du syndicat en matière énergétique suivant deux modalités distinctes :

- Soit dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhéreraient,
- Soit dans le cadre de conventions spécifique (mise à disposition de services…) auxquelles elles pourraient souscrire.

Le projet de modification statutaire porte également sur :

- La composition des secteurs locaux d'énergie suite à la création de deux « communes nouvelles » sur le territoire du syndicat.
- La mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer sur ces différents points dans un délai de 3 mois afin que M. le Préfet puisse disposer d'un nombre suffisant de délibérations, permettant, de prendre un arrêté modificatif des statuts. A défaut de délibération la décision sera réputée favorable.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

4. **Recrutement et rémunération d'un agent recenseur et du coordonnateur municipal :**

En vue de la prochaine campagne de recensement de la population, qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017, il est indispensable de procéder au recrutement d'un agent recenseur. Lors du Conseil du 17 juin dernier Madame le Maire avait informé les membres du Conseil municipal de la nomination de Mme Céline VIEIRA, secrétaire de la mairie, entant que coordinateur communal. Une aide du département nous sera attribuée dont le montant ne nous a toujours pas été communiqué.
Sur ces informations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de répartir la subvention qui sera obtenue de la façon suivante : 75 % pour l'agent recenseur et 25 % pour le coordonnateur communal.
Madame le Maire procédera prochainement au recrutement de cet agent recenseur.

5. **Augmentation de la participation des communes pour le syndicat scolaire :**

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, suite aux erreurs sur les charges sociales émanant du logiciel de comptabilité, le budget 2016 avait été sous-estimé. L'investissement pour les trois nouveaux photocopieurs et la diminution de la subvention du département accordée pour la rémunération de l'ATSEM font que les communes de Ognes et Chèvreville doivent augmenter leur participation au syndicat scolaire pour couvrir les charges à caractères générales.
La commune ayant des provisions sur le compte 6554 « contribution aux organismes de regroupement », Madame le Maire propose, de verser les 1 050 € sur le compte du syndicat scolaire en précisant que les besoins estimés s'élèvent à 3000 euros et que la commune de Chevreville prendra en charge les 65 % restant soit 1950 euros afin de respecter la répartition mise en place.
Proposition validée à l'unanimité par le conseil municipal.

6. **Avenant de la convention de mise à disposition d'un local communal pour l'association « les petites canailles »**

Une convention de mise à disposition de locaux communaux a été établie et signée par M. Lefèvre, ancien maire de la commune et M. Thibaut, ancien président de l'association « les petites canailles » le 29 août 2012. Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à l'assemblée générale du mois de Juin dernier, un nouveau président a été élu pour représenter cette association mais qu'à ce jour aucun document officiel n'est parvenu en mairie. Le nombre de représentant au sein du bureau ayant également considérablement augmenté, passant de 3 à 8, le nombre d'intervenants dans les locaux va en augmentant aussi et cela complique quelques peu l'organisation établie au départ. Elle expose ensuite les quelques échanges verbales et courriers électroniques qu'elle a pu avoir avec les divers membres du bureau afin de mieux organiser l'occupation du local entre l'activité de garderie périscolaire et les besoins de la mairie. Puis, elle fait lecture d'une lettre reçu et signée des membres du bureau de

l'association qui contestent ses demandes et observations (l'accès au local, à la cour de récréation, l'utilisation des jeux d'extérieurs, la responsabilité en cas d'accident, etc. en dehors des heures et jours d'ouverture de la garderie mais aussi l'accès et l'occupation du local par les agents communaux). Elle propose donc de créer un avenant à la convention initiale de mise à disposition à fin de mettre au clair les différents points soulevés. Il en résulte donc, selon l'avis de tous les membres du conseil, que l'avenant est indispensable pour fixer les règles d'utilisation de ce local qui reste la propriété de la commune de Ognes. L'avenant proposé demande à être revu, M. Cruypelinck propose de travailler sur celui-ci pour le finaliser en collaboration avec Madame le Maire. Mme Crampon propose de convier les membres du bureau de l'association à une réunion lors de la signature de l'avenant afin de leurs exposer les motivations du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition d'un local communal avec l'association « les petites canailles ».

7. Réfection de la suspension de la cloche de l'Eglise :

L'entreprise HUCHEZ s'est rendu à l'Eglise le 19 juillet dernier pour la vérification annuelle du clocher. Le technicien a relevé le très mauvais état de la suspension de la cloche, il a donc arrêté les sonneries par mesure de sécurité. Un devis a été envoyé en mairie pour la mise en sécurité de la cloche par le remplacement du mouton, des brides et des paliers ainsi que le remplacement du battant pour un montant total de 5 457.60 € TTC.
Comme le rappelle M. Lefèvre, la cloche est elle-même fissurée depuis plusieurs année, il serait intéressant de demander un devis à l'entreprise HUCHEZ pour la réparation de celle-ci, en profitant du déplacement pour la réparation de la suspension et envisager, si besoin, de demander des subventions. Madame le Maire se charge donc de contacter l'entreprise HUCHEZ.
Le Conseil Municipal valide le devis pour la réfection de la suspension de la cloche en attendant un nouveau devis incluant la réparation de la cloche.

8. Réfection du parquet de la salle des parquets :

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis reçus pour la réfection du parquet de la salle des fêtes.

- Un premier de la société MC BATIMENT à Montagny Sainte Felicité d'un montant de 3 174 € TTC
- Et un second de l'entreprise TROTIN LEGER – PEINTURE à Villers Cotterêts d'un montant de 4 320 € TTC

Elle évoque également la possibilité de louer une ponceuse et laisser les agents communaux se charger de la réfection.
Le Conseil municipal décide de faire intervenir une entreprise, à la vue de ce que subit le parquet de la salle des fêtes, le professionnalisme demeure indispensable pour que la rénovation dure dans le temps. Cependant, considérant les tarifs des deux premiers devis élevés, il est décidé de demander au minimum un autre devis rapidement. Madame le Maire se chargera donc de contacter d'autres entrepreneurs.

9. Equipement salle des fêtes (suite litige) :

Lors du dernier conseil municipal Madame le Maire avait informé le Conseil qu'une table de la salle des fêtes était portée manquante, constat établit lors de l'état des lieux de sortie après un weekend de location. Le Conseil Municipal avait alors délibéré à l'unanimité la demande de remboursement de la table (soit 122.40 €) par le locataire concerné. En retour, nous avons reçu le 22 juin 2016 un courrier recommandé avec accusé de réception que Madame Legrand expose ce jour. Après la lecture et après en avoir longuement discuté et écouté les remarques de chacun, notamment le risque de créer un précédent, il est convenu de convier les personnes concernées pour un rendez-vous afin de s'exprimer sur ce sujet et de trouver une solution amiable. Madame le Maire informera les membres du Conseil municipal de la date et l'heure du rendez-vous. La décision finale revenant au conseil municipal.

10. Motion d'intention contre le projet d'installation de stockage de déchets sur les communes de Péroy-les-Gombries et Ormoy-Villers :

Madame le Maire expose au Conseil municipal les courriers reçus contre le projet d'installation de stockage de déchet sur les communes de Péroy-les-Gombries et Ormoy Villers, déchets de construction et ménagers. Après avoir pris connaissance des documents et informations en leur possession, les conseillers décident de reporter toutes décisions à la vue du peu de contenu et de l'avis réservé de la CCPV.

11. Questions diverses :

1. Travaux :

- Ecole et salle des fêtes : Les peintures des façades ont été effectuées par les agents communaux au mois d'août et septembre ainsi que la pose d'un nouveau grillage pour l'école (montant total des dépenses en matériels 1865 €.
- Columbarium : Les travaux ont eu lieu les 13 et 14 septembre.
- Sécurité routière : l'état a décidé de verser une subvention pour nos travaux d'un montant total de 21 761.89 €, correspondant à 50 % du montant initial demandé avec les deux plateaux surélevés. Or lors du dernier conseil municipal, une nouvelle délibération et

une nouvelle demande de subvention ont dû être prise à la demande de l'état pour réduire cette même demande initiale à 13 509.92 € précisant que les revêtements bitumeux n'étaient pas éligibles à la DETR. L'accord de subvention étant donc ambiguë, nous avons contacté les services concernés afin de savoir s'il s'agissait d'une erreur ou non, nous n'avons pas de réponse à ce jour. Le département est à l'étude de notre dossier à hauteur de 43 524 € HT (soit le montant total des travaux). Ne pouvant pas dépasser les 80 % de subventions cumulé, si l'état nous confirme le versement de 21 761.89 € il faudrait faire une demande moins importante au département.

- Fenêtres, porte mairie + logement communal : les travaux ont été effectués par la société Lopez la dernière semaine de juin.
- La pose d'une VMC au logement communal a dû être réalisée suite à de gros problèmes d'humidité (montant total de 1920€).
- Eglise : Des travaux d'entretien de l'église ont été réalisés par la société Lopez pour un montant total de 648 €. Mme Legrand et M. Lefèvre ont eu rendez-vous avec la société KUBICKI le 15 septembre pour préparer les travaux de réparation des 2 jambes de force à gauche de l'entrée débuteront vers la mi-Octobre.
  Par ailleurs, il a été constaté que la jambe de force à droite est dangereusement fissurée. Des repères visuels seront mis en place pour mesurer les variations et un devis complémentaire a été demandé afin de préparer un dossier de demande de subvention avant la fin de l'année.
  M. Kubicki les a informés de l'avancement du dossier des travaux à prévoir pour les années à venir.

2. Dotation Etat :

- dotation de solidarité : 6 321 €
- dotation élus locaux : 2 895 €
- dotation nationale de péréquation : 10 610 €
- FCTVA : 10 110.94 €

3. PLU : Comme expliqué lors du dernier conseil du 17 juin 2016, M. Bunelle du bureau d'étude URBA SERVICES avait informé Madame le Maire de la démission soudaine de la personne chargée de l'élaboration de notre PLU ainsi qu'un autre collaborateur. Début septembre, M. Bunelle a contacté Madame le Maire pour l'informer que les recrutements pour deux nouveaux postes avaient débuté et que les dates des premières réunions seront confirmées en octobre.

4. **Fête communale 2016 :** La fête communale ne s'est pas déroulée comme prévue lors du week-end du 27 août. Sans nous avoir prévenus les forains n'étaient pas présents le mardi comme d'habitude, Les techniciens d'ERDF se sont donc déplacés pour rien, le branchement était impossible. Un second rendez-vous a donc été pris pour un deuxième déplacement le vendredi après-midi. Finalement, seules la confiserie et la pêche aux canards étaient présentes, les deux autres forains, annonçant encore personnellement leur arrivée imminente au téléphone le jeudi soir, ne sont pas venus. Les tours gratuits ont donc été distribués pour les attractions présentes aux enfants qui étaient sur place.
   A la vue du très faible retour de la part des administrés suite au message du dernier bulletin municipal et des évènements derniers, le destin de la fête communale reste compromis. Néanmoins, le budget resterait destiné aux enfants. La commission des fêtes et animations étudiera prochainement le sujet, et soumettra ses propositions lors d'un prochain conseil municipal. Le Conseil municipal décide d'ores et déjà de ne pas donner suite à la demande d'installation des forains concernés pour l'année prochaine au cas où la demande serait faite.

5. **Arrêt de bus :** Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, Madame le Maire a contacté M. Amand du service des transports du conseil départemental et un rendez-vous a été fixé au 7 octobre afin de régulariser la situation.

6. **Voisins vigilants :** Le Major Rubin a contacté Mme le Maire afin d'avoir la liste des personnes volontaires pour le protocole « voisins vigilants », celle-ci a été envoyée le 8 septembre par voie électronique. Pour rappel, la présentation du dispositif par le Major Rubin a eu lieu à Ognes le 09/01/2016

7. **Fibre optique :** Une réunion publique aura lieu le jeudi 13 octobre prochain à 18h30 à la salle multifonction de Péroy-les-Gombries. SFR ayant prévu un début de commercialisation en octobre 2016 pour notre commune entre autre, les habitants sont donc conviés à cette réunion.

8. Classification du local garderie : L'architecte chargée de la classification du local de garderie a déposé le dossier de demande de permis de construire finalisé le 8 septembre dernier, celui-ci sera donc envoyé au service ADS chargé de l'instruction de nos dossiers d'urbanisme.

9. **Mare :** Un arrêté du Maire portant le numéro 2016-007 portant interdiction de baignade et de pêche dans la mare de Ognes (pour les personnes extérieures à la commune) a dû être annulé (par un nouvel arrêté n° 2016-015) suite au courrier de M. Francis Cloris, Sous-Préfet de Senlis, reçu le 23 juin 2016, au motif suivant :
   - « *une telle interdiction ne peut intervenir que si elle est justifiée par un trouble ou un risque réel de trouble à l'ordre public et à condition qu'aucune autre mesure, moins sévère que l'interdiction, ne permette d'éviter ce trouble* ».

- La restriction d'accès seulement aux personnes domiciliées sur notre commune est par ailleurs illégal « *il instaurerait une rupture d'égalité entre des personnes placées dans une situation identique, à savoir des personnes domiciliées dans la commune et des personnes non domiciliées dans celle-ci mais ayant un lien particulier avec la commune* ».

10. **Bureau de vote :** Les travaux de la mairie étant terminés et l'accès étant facilité, le bureau de vote transféré provisoirement à la salle des fêtes sera de nouveau à la mairie pour les prochaines élections. La salle des fêtes sera ainsi libre à la location.

11. **Travaux RD 548 :** La route départementale D548 est en travaux depuis le début du mois de septembre sur la commune de Silly-le Long ce qui engendre des perturbations de circulation. Une déviation d'une journée, entre le 22 et 24 septembre par le chemin de la procession est prévue. En octobre, les travaux concerneront d'abord la D548 entre Ognes et Chèvreville avec une circulation alternée puis entre Silly-le-Long et Ognes. Une déviation sera mise en place entre le 26 et 28 octobre prochain, les automobilistes et autres usagers de la route seront dirigés vers Nanteuil-le-haudouin.

12. Le Conseil municipal prend acte que les membres ont bien reçus les documents suivants pour informations :

- Le 1er aout 2016, le rapport annuel prix et qualité du SPANC ainsi que la délibération du Conseil communautaire de la CCPV prenant acte de ce rapport.
- Le 2 septembre, des documents relatif sur les dispositions de la loi NOTRe et les conséquences pour la communauté de commune, le PLUi qui fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal entre le 26 décembre 2016 et le 27 mars 2017.
- Le 8 septembre, le support de présentation du séminaire du 3 septembre à la CCPV concernant le sujet précédent.

13. **Collecte des déchets :** Les tests de collecte mécanisée ont débutés sur la commune de Morienvial. Les services de la CCPV nous ont informés qu'il avait été proposé de confier une mission supplémentaire au consultant Monsieur François RETIF consistant à recenser sur le terrain les difficultés pouvant être rencontrées pour le déploiement de la collecte à préhension latérale sur les 62 communes du territoire. La réalisation de cette mission a été validée par les élus du Bureau qui se sont réunis ce jeudi 15 septembre. Monsieur Rétif va identifier les points noirs (voies étroites, voies en pente, marches arrières, sens unique, impasses,…) dans toutes les communes sur la base des plans de tournées existants et de renseignements recueillis au cours d'entretiens avec les équipages et responsables de collecte.

M. Torrez demande à ce que les bouches d'égout soient débouchées et nettoyées aux abords du cimetière. Effectivement, celle-ci sont remplies de boue et débordent à chaque averse de pluie. Sur les conseils de M. Lefèvre, Madame le Maire se charge de contacter l'entreprise NAC pour obtenir un devis.

Séance levée à 23h20.